

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2016

---

PLF 2017 - (N° 4061)

Adopté

## AMENDEMENT

N° I-CF76

présenté par  
M. de Courson et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 18

Supprimer les alinéas 1 et 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article entend augmenter de 2 euros la contribution à l'audiovisuel public (CAP), la portant à 139 € en métropole et 89 € dans les départements d'outre-mer, pour une recette estimée à 63 millions d'euros.

Le présent amendement propose de limiter cette hausse à 1 euro.